



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Membres présents : Guillaume Bonin, Didier Mazille, Jacqueline Balazun, Pascale Manfredi-Vielfaure, Agnès Fournier, Annette Van Dongen, Marie-France Constant, André Jouve, Pierre Glachant

Membres excusés : Boris Descamps, procuration donnée à Guillaume Bonin, Cannelle Délie, procuration donnée à Jacqueline Balazun

La séance était publique. Une quinzaine de personnes du village ont assisté à la réunion, qui se tenait exceptionnellement dans la salle polyvalente de la Pourette en raison du Covid. Elle a été précédée d'une intervention d'un quart d'heure de Patrice Rotteleur qui a présenté la prochaine édition du Trail Beaume Drobie (TBD), prévue le 16 août, «présenté comme l'un des trails les moins chers de France», une épreuve «qui fait venir les gens». Elle nécessitera la mobilisation d'une quarantaine de volontaires ; il faut en trouver encore une dizaine.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H15

Secrétaire de séance : Pierre Glachant

Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai à l'unanimité (11 voix Pour)

M14 (Commune) : Budget primitif 2020

Didier Mazille, adjoint en charge des finances, présente les grandes lignes de ce budget.

Fonctionnement :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 504.360 euros.

Les crédits inscrits sur les différentes lignes sont la reconduction de ce qui a été constaté les années précédentes.

Des variations toutefois concernant les assurances : sous la mandature précédente, les contrats ont été renégociés en forte baisse par un cabinet spécialisé. La ligne assurance est donc en baisse importante. Cependant ce cabinet se rémunère la première année sur le montant des économies réalisées. Il y a donc cette année une dépense importante inscrite en "honoraires", et l'année 2021 cette dépense disparaîtra.

Nouveauté de ce budget : un compte de dépenses imprévues ou « réserves » de 35.000 euros.

Il s'agit d'une part d'un Fond de Roulement pour les années suivantes, mais aussi de pouvoir faire face à d'éventuels imprévus de façon simple.

Investissement :

Il s'agit de terminer les projets lancés sous la mandature précédente. Les investissements (un budget à hauteur de 723.195 euros) porteront notamment sur l'adressage, le véhicule électrique de la mairie, la rénovation du logement au-dessus de l'épicerie, la réfection du mur de soutènement de Chastanet, l'extension du cimetière de Chastanet, le remplacement du Mécacalac, la relocalisation de la station-service, la rénovation du logement au dessus du salon de coiffure.

Pour financer ces investissements, qui sont tous lancés et parfois déjà réalisés, la commune a besoin d'un emprunt à hauteur de 150.000 euros.

Le budget général rembourse environ 70.000 euros de capital en un an, cet emprunt représente donc un peu plus de deux années de remboursement.

L'obtention de l'emprunt fait l'objet d'une négociation avec les banques, qui aura lieu pendant l'été.

Un seul emprunt est réalisé pour l'ensemble des budgets.

Le maire compte approcher les banques dans les prochaines semaines pour un tel emprunt.

Vote : Le budget M 14 est voté à l'unanimité : 11 Pour

2 – M49 (Eau et Assainissement) : Budget primitif 2020

Fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 186.504 euros.

Le budget est construit en reconduisant à peu près les montants observés les années précédentes.

Investissement :

Sur le budget investissements, il est inscrit d'une part la première tranche de travaux d'assainissement sur Chastanet (720.000 euros TTC) et le remplacement de la conduite de Saint-Martin (360.000 euros TTC).

La première tranche d'assainissement de Chastanet comprend le remplacement des conduites d'eau ainsi que le raccordement à l'assainissement depuis le Pont de Chastanet jusqu'à l'Eglise comprise.

Le remplacement de la conduite d'eau entre St Martin et la Caserne des pompiers permettrait :

- D'amener les débits et réserves nécessaires sur les bouches incendies à proximité de la station service pour ne pas avoir à construire une citerne incendie au Mazel.
- De renouveler des canalisations d'origine qui présentent un risque de casse et des matériaux anciens, bien améliorés dans les technologies actuelles
- De renouveler tous les branchements et compteurs, certains se trouvant encore à l'intérieur des maisons des particuliers, ce qui n'est pas pratique pour les relever
- De changer de tracé : l'actuel passant dans des terrains peu accessibles et d'éviter aussi des dévoiements de canalisation nécessaires pour réaliser le nouveau garage automobile
- D'améliorer la pression d'eau au Villard, à la Maison de retraite, au Moulin de Reynet.

L'Agence de l'eau pourrait subventionner ce projet entre 50 et 70%.

Pour financer ces travaux d'envergure, il sera nécessaire de recourir à un emprunt à hauteur de 486.000 euros. C'est une somme considérable, mais notre budget pourrait le supporter.

Des démarches vont être engagées auprès des organismes bancaires. Les projets ne verront effectivement le jour que si les financeurs notifient des subventions suffisantes (les contacts actuels vont dans le bon sens, mais aucune décision officielle n'a encore été reçue), et si les banques acceptent de financer par l'emprunt le reste à réaliser.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

3 – M4 (chaufferie). Budget primitif 2020

Le total des dépenses de fonctionnement est de 64.481 euros. Pas d'investissement _nouveau prévu sur ce budget-là.

Le projet photovoltaïque pourrait être réalisé par ce budget, qui a tendance à accumuler un petit excédent, ce qui pourrait éviter d'avoir recours à l'emprunt sur le budget général de la Commune.

Ce budget M4 deviendrait donc un budget autonome de développement et de gestion de la production d'énergies renouvelables par la municipalité. Cette éventualité n'est cependant pas inscrite dans le budget primitif car cela doit être précisé avec la Trésorerie.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

4 – Tarifs et impôts 2020

Proposition de maintenir inchangés les tarifs communaux et les impôts.

Jacqueline Balazun fait remarquer que les tarifs de location du mobil-home seront peut-être à réévaluer mais pas avant l'année prochaine.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

5 – Personnel communal : tableau d'avancement

La municipalité décide d'accepter les promotions possibles de ses trois fonctionnaires.

Selon le Maire, elles ne présentent aucun risque budgétaire pour la commune, étant donné leur faible ampleur. Elles récompensent l'engagement de ces salariés.

Création de trois postes pour répondre à des promotions proposées par le Centre de gestion :

- Un adjoint technique principal de deuxième classe,
- Un adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Un adjoint de maîtrise principal.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

6 – Indemnités du personnel communal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) telles qu'elles ont été versées en 2019. On les maintient inchangées en 2020.

Un travail de réflexion sera engagé à la fin de l'année 2020 pour se mettre en conformité avec la réglementation concernant ces indemnités.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

7 – COVID : mesures de soutien aux entreprises

La commune dispose de peu de moyens légaux et financiers pour aider les commerces et entreprises locales dans le cadre de la crise Covid, mis à part des annulations de loyer pour les entreprises installées dans des bâtiments communaux et qui en feraient la demande. La sous-préfecture, interpellée par nos soins à ce sujet nous indique que les institutions compétentes sont d'abord la Région et l'Etat. Ces dernières ont mis en place des dispositifs d'aide massifs.

Les entreprises valgorgeoises qui rencontreraient des difficultés sont néanmoins invitées à contacter la municipalité pour un appui.

Pas de vote.

8 – CCAS : nomination des membres

Beaucoup d'habitants sollicités ont répondu favorablement pour intégrer le Centre Communal d'Action Sociale. Ils seront nommés par le Maire.

Le maire demande à l'ensemble du Conseil municipal d'intégrer le CCAS.

Il est donc procédé à l'élection, l'ensemble du Conseil Municipal s'étant porté candidat.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

9 – Installation de la Commission d'Appel d'Offres

Les quatre membres de l'exécutif (G. Bonin, D. Mazille, J. Balazun, P. Manfredi-Vielhaure) seront titulaires de cette commission. Quatre suppléants sont désignés (B. Descamps, A. Van Dongen, MF. Constant, P. Glachant).

Il est rappelé qu'étant donné les montants de travaux réalisés à Valgorge, cette instance n'est jamais décisionnaire. Cependant le Maire indique qu'il fera le choix de la consulter et de suivre son avis.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

10 – Délégation au Maire : passation des marchés prévus au budget

Le Conseil Municipal peut conserver toute compétence pour passer les marchés. Ce n'est pas l'usage car cela rendrait obligatoire la réalisation de très nombreuses réunions du Conseil Municipal. Aussi la plupart des collectivités font le choix de déléguer ce pouvoir au Maire. C'est la proposition qui est soumise au vote.

Le Maire détaille les principes de la commande publique tels qu'adoptés par l'équipe, au delà de ce qui est prévu par la loi :

Il sera demandé systématiquement plusieurs devis au delà de 3000 euros (alors que la loi fixe une limite à 40000 euros).

Au sein de l'Equipe municipale, la "petite équipe" en charge du dossier (cf CM précédent au cours duquel l'organisation de l'équipe municipale a été présentée) donne un avis.

Cet avis est transmis à l'exécutif, qui est aussi la Commission d'Appel d'Offre, et qui a l'usage de se réunir chaque semaine (tous les conseillers peuvent participer à ces réunions). Cette réunion produit à son tour un avis. S'il est le même, le Maire signe le marché. Sinon, les discussions se poursuivent pour chercher un consensus. En dernier recours le Maire signe le marché.

Les personnes ayant des intérêts personnels dans les marchés ne participent pas aux décisions.

Il est rappelé aux Conseillers municipaux comme à l'ensemble des Citoyens qu'il existe dans notre République un droit à être informé des affaires publiques. Ce droit peut s'exercer en Mairie.

Il est rappelé aussi que le budget restant une compétence de l'ensemble du Conseil Municipal, le Maire ne peut engager des marchés que s'ils sont régulièrement inscrits au budget.

Proposition de délégation au Maire pour la passation des marchés prévus au budget.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

11 – Délégation au Maire : réalisation des emprunts prévus au budget

Proposition de déléguer au Maire la possibilité de réaliser les emprunts prévus au budget.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

12 – Charte sur la qualité des travaux d'eau et d'assainissement

La municipalité s'engage à respecter les chartes édictées par l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux de qualité dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

13 – Nouveau garage automobile : vente de terrain à la SCI Falbala

La municipalité valide la vente du terrain sous la caserne des Pompiers, dans les conditions de la précédente délibération (plans du géomètre, prix), au nom de la SCI Falbala (en lieu et place de Sylvain Godard).

Vote à l'unanimité (11 Pour)

14 – Non-respect des consignes de tri et de dépôt de déchets : doctrine d'action

Intervention de Marie-France Constant. Il y a un « gros travail » à faire dans ce domaine. Elle évoque le pour et le contre de l'installation de caméras et prévoit d'organiser au préalable une réunion de sensibilisation de la population à ce sujet à l'automne.

Nous appelons à une mobilisation citoyenne pour que les comportements changent.

Le problème principal est le dépôt d'encombrants au niveau des containers d'ordures ménagères et de tri. Ce sont les employés communaux de Valgorge qui doivent enlever ces dépôts et les emmener en déchetterie. Ils effectuent un nettoyage complet de l'ensemble des points de collecte de la commune deux fois par semaine. Compte tenu du temps passé, le coût estimatif est d'environ 10000 euros par an à la charge de l'ensemble des contribuables. Depuis notre prise de fonction, nous recherchons activement les personnes qui effectuent ces dépôts. Nous trouvons souvent, et dans ce cas nous soumettons au vote une doctrine d'action qui est la suivante :

En premier lieu une demande verbale de nettoyage avec envoi d'un courrier. Dès la deuxième fois, nous verbaliserons ce qui est tout à fait possible.

Vote à l'unanimité (11 Pour)

15 – Information par le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations accordées

Lorsque le Conseil Municipal donne délégation au Maire, celui-ci doit informer le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans ce cadre.

Guillaume Bonin informe le CM du recrutement comme agent saisonnier de Jacques Rieu sur le camping. De nouvelles fonctions lui seront attribuées sur le Villard en juillet et août (1h quotidienne pour l'entretien des sanitaires et une petite veille de propreté, avec un jour hebdomadaire de repos).

Questions diverses :

Guillaume Bonin indique que le prochain CM se réunira le 10 juillet pour choisir un grand électeur en prévision des élections sénatoriales à l'automne.

Jacqueline Balazun attire l'attention sur la nécessité de trouver un nom au lotissement du Mazel. Plusieurs propositions sont avancées et discutées.

Guillaume Bonin se déclare favorable à l'organisation de festivités le 13 juillet, mais dans un format qui reste à définir. Bal ? Buvette ? Feu d'artifice ? L'organisation d'un repas est toutefois considérée comme trop risquée, en raison du contexte sanitaire.

Le Conseil municipal clôt ses travaux à 20H05

La séance étant close, le public a eu la possibilité d'échanger avec les élus.